SGBV 24 septembre 2014

Bulletin Officiel de la Cote

Avis n°49/14

Portant modulation des écarts maximaux des titres

Article1 :

Conformément à la décision du comité de négociation réuni en date du 20 Juin 2012, les écarts autorisés pour la séance de négociation n° 1429 du 29 septembre 2014 seront comme suit :

Titre	ALL	AUR	SAI	ROUI	DH16
Ecart maximal	10%	5 %	5%	10 %	1%

Article 2 :

Le présent avis fera l'objet d'une publication au Bulletin Officiel de la Cote.